

Décision

Générale

colonial

Décision n° 339 bis PERSONNEL EUROPEEN.

n° 339

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances? Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 763 du 12 décembre 1944 nommant M. Boutonnât, administrateur des colonies, chef du bureau des affaires économiques

Vu l'arrêté n° 272 du 12 avril 1945 portant réorganisation du service du ravitaillement général de la Côte française des Somalis

Vu la décision n° 259 du 11 avril 1945 char geant M. Boutonnât des fonctions de chef du service du ravitaillement général

Vu le rapatriement sanitaire de M. Boutonnât

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— AL Liurette, administrateur de 2 classe des colonies, est nommé, pour compter de la date de la présente déci sion, chef du service du ravitaillement général et du bureau des affaires économiques, en remplacement de AL Boutonnât, en instance de rapatriement.

Art. 2

— La présente décision sera insérée au Journal officiel de la colonie, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.